

*Direction des transports terrestres***Décision du 15 mars 2001 relative à la nomination d'experts en bateaux de navigation intérieure agréés par le ministre chargé des transports**NOR : *EQUT0110064S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Sur proposition du directeur des transports terrestres,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

1. Les experts en bateaux de navigation intérieure énumérés ci-dessous sont agréés auprès du ministre chargé des transports, à compter de la date de la présente décision :

Pour la catégorie n° 2 : bateaux de marchandises, bateaux de service, bateaux à usage privé de plus de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux de moins de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux taxis : Jacky Bouquet, jusqu'au 31 mars 2002.

2. Les agréments délivrés par de précédentes décisions ministérielles sont renouvelés, pour les experts suivants et dans les conditions suivantes :

Pour la catégorie n° 1 : bateaux à passagers, établissements flottants, bateaux de marchandises, bateaux de service, bateaux à usage privé de plus de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux de moins de 24 mètres et moins de 12 passagers, bateaux taxis :

- Christian André, jusqu'au 31 mars 2004 ;
- André Herskovits, jusqu'au 31 mars 2004.

## Article 2

Le directeur des transports terrestres est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le sous-directeur des  
transports  
par voies navigables,  
P. Bry*